

Tableau relatif à l'archivage des documents administratifs

Typologie des documents	Durée d'utilité administrative (DUA)	Sort final au terme de la DUA	Observations
Demandes de congés	2 ans	Tri	Eliminer les pièces relatives aux congés ou absences n'ouvrant pas droit à vacance d'emploi
Certificats médicaux pour maladie de courte durée	2 ans	Destruction	Eliminer toutes les radiographies
Documents portant sur un accident du travail	90 ans à compter de la date de naissance de l'agent	Conservation	Eliminer toutes les radiographies
Congé de longue maladie ou de longue durée	90 ans à compter de la date de naissance de l'agent	Conservation	Eliminer toutes les radiographies
Décisions et rapports disciplinaires	90 ans à compter de la date de naissance de l'agent	Conservation	L'ensemble des sanctions amnistiées sont à éliminer du dossier
Correspondances de l'agent, doubles des fiches de paie et RIB	5 ans	Destruction	
Dossier de carrière	90 ans à compter de la date de naissance	Tri	
Dossier administratif	Jusqu'à cessation de fonctions dans le service affectataire	Tri	
Dossier comptable	10 ans après la date légale de départ à la retraite	Destruction	

Dossier de pension	Jusqu'à cessation du versement de la pension et suppression du Livre de la Dette publique	Destruction	
Dossier d'accident du travail ou de maladie professionnelle	90 ans à compter de la date de naissance (sauf cas particuliers signalés)	Destruction	
Certificat d'aptitude	90 ans à compter de la date de naissance de l'agent	Conservation	
Extrait de casier judiciaire	10 ans	Destruction	
Etat civil, situation de famille	1 an	Destruction	
Diplômes, formations	90 ans à compter de la date de naissance de l'agent	Conservation	
Immatriculation SS	90 ans à compter de la date de naissance de l'agent	Conservation	Conserver uniquement les attestations
Distinction honorifique	90 ans à compter de la date de naissance de l'agent	Tri	
Dossier de candidature	90 ans à compter de la date de naissance de l'agent	Tri	Conserver les relevés de notes et les attestations
Reconstitution de carrière	90 ans à compter de la date de naissance de l'agent	Conservation	

Positions administratives	90 ans à compter de la date de naissance de l'agent	Conservation	
Décisions individuelles sans incidence sur la carrière	5 ans	Destruction	
Dossier de formation continue	2 ans	Conservation	Les demandes de stages sont éliminées à la clôture du dossier
Correspondances	5 ans	Destruction	
Fiches de notation	90 ans à compter de la date de naissance de l'agent	Conservation	
Rapport sur la manière de servir	90 ans à compter de la date de naissance de l'agent	Conservation	

☛ *Tableau en annexe de la circulaire AD 95-1 du 27 janvier 1995*